

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 07 décembre 2023**

L'an Deux Mille vingt-trois, le 07 décembre à 17h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
1^{er} décembre 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire
à l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial, à Fumel
sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :Madame **VIGNEAU Céline** et Monsieur **ALBASI Maxime**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Madame **GIRAUD Béatrice** représentée par Monsieur **DELAPART Jean-Victor**.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur **AMBROISE Philippe** procuration à Madame **POUCHOU Marie-Thérèse**,
Madame **BOUCHER RÉZÉ Séverine** procuration à Monsieur **CAMINADE Didier**,
Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques** procuration à Madame **LAFOZ Michèle**,
Monsieur **COSTES Jean-Louis** procuration à Monsieur **MOULY Jean-Pierre**,
Madame **GARGOWITSCH Sophie** procuration à Monsieur **BORIE Daniel**,
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Monsieur **BABIEL Jean-Pierre**.

**Secrétaire de Séance :
Marie-Lou TALET****Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 42
Pouvoir(s) : 6
Votants : 48****N°2023E-114-OT : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE DIRECTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME FUMEL-VALLÉE DU LOT - REMPLACEMENT DÉLÉGUÉ CODIR SUITE DÉMISSION**

Monsieur Didier CAMINADE, Président, informe l'Assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder au renouvellement d'une partie des membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme suite aux démissions de Madame Christine BERTRAND (membre titulaire) et de Madame Nadine MARIE (membre suppléante) représentantes des professions et organismes intéressés au tourisme.

AR Prefecture

047-200068930-20231207-2023E_114_OT-DE
Reçu le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023

De plus, Monsieur ARASSUS Patrick, n'occupant plus le poste de Directeur du Château de Bonaguil, il y a lieu de modifier la désignation du représentant du Château de Bonaguil, de par sa fonction et non son identité dans le collège des organismes intéressés au tourisme.

Il rappelle que le nombre de représentants de l'intercommunalité est au nombre de 16 : 8 élus titulaires, dont la Vice-présidente en charge du Tourisme et 8 élus suppléants, auxquels se rajoute 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants des professions et organismes intéressés au tourisme.

En insistant sur la nécessité d'une participation active des membres et une répartition homogène sur le territoire, il rappelle la composition actuelle du Comité de Direction et propose les nouvelles candidatures des représentants des professionnels :

- Monsieur PERQUIN Sullivan (membre titulaire),
- Madame LEROYER Laétitia (membre suppléante).

Vu la délibération n°2020D-112-OT en date du 24 septembre 2020, modifiant les statuts l'EPIC Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot ;

Vu la délibération n°2020D-113-OT en date du 24 septembre 2020, désignant les représentants au Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot ;

Vu la délibération n°2023A-06-AGJ en date du 23 février 2023 désignant un représentant de Fumel Vallée du Lot au Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot pour faire suite à la démission d'un délégué communautaire ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

1°) – Désigne pour représenter les professions et organismes intéressés au tourisme au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot :

- Monsieur PERQUIN Sullivan (membre titulaire),
- Madame LEROYER Laétitia (membre suppléante).

La composition du CODIR de l'EPIC Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot est la suivante à compter de la présente délibération :

- Pour les représentants de la Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame GIRAUD Béatrice	Monsieur GUÉRIN Gilbert
Monsieur BALSAC Didier	Monsieur GONDAL Stéphane
Madame BELLEAU Marie-Hélène	Madame LAFON Nadine
Monsieur CALMEL Jean-Pierre	Monsieur GRASSET Éric
Madame LAFOZ Michèle	Monsieur LE CORRE José
Monsieur JURQUET Bernard	Monsieur PAILLAS Lionel
Madame VIDAL Aline	Monsieur BORIE Daniel
Madame STARCK Josiane	Madame VIGNEAU Céline

AR Prefecture

047-200068930-20231207-2023E_114_OT-DE
Reçu le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023

Pour les représentants titulaires et suppléants des professions et organismes intéressés au tourisme :

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame BURON Chantal	Monsieur POURCEL Patrick
Madame ou Monsieur le Directeur du Château de Bonaguil	Madame LEROYER Laétitia
Madame LAURENCEAU Pascale	Monsieur BOISSIÈRE Yves
Madame ou Monsieur le représentant du Comité Départemental du Tourisme	Madame BARTIAUX Muriel
Monsieur PERQUIN Sullivan	Madame GIBERT Sandrine
Madame BARJOU Laure	Madame GUIGNE Nathalie

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l’unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 07 décembre 2023

La Secrétaire de séance,



Marie-Lou TALET

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 08 décembre 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 08 décembre 2023
